

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délib.
15	15	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de VIEUX-BOUCAU (Landes)

Séance du 1^{er} février 2012

Date de la convocation :
27.01.2012

Date d'affichage :
27.01.2012

Objet :
N° 12/02/08

**MOTION DE PROJET
STOCKAGE SOUTERRAIN
GAZ NATUREL**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

06.02.2012

et publication ou notification du :

06.02.2012

Le Maire,



L'an **DEUX MILLE DOUZE**
et le **PREMIER FEVRIER** à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. DARRINE Marc, GONSETTE Françoise, SCOMPARIN Alain, DARRICAU Frédéric, MARLIANGEAS Jean-loup, PONTE Francine, LAISNEY Marylise, DESBIEYS Max, LABEYRIE Jean-Pierre, LAUSSU Jean-Jacques, COUSSEAU Magalie.

Absents : MM JAMMES Dany (procuration à Françoise GONSETTE), DUTEN Sylvie (procuration à Pierre FROUSTEY), COSTEDOAT Cathy (procuration à Magali COUSSEAU).

Secrétaire de séance : Mme GONSETTE Françoise

A) - LE PROJET.

EDF projette de stocker 600 millions de m3 de gaz naturel dans des cavités salines situées dans le sous-sol de Benesse / Saint Pandelon, à proximité de Pouillon.

Pour creuser les cavités d'accueil, de grandes quantités d'eau sous pression seront utilisées.

Afin d'éviter tout prélèvement dans les ressources d'eau douce, la construction d'une double canalisation enterrée, appelée saumoduc, sera nécessaire: une pour acheminer l'eau de mer depuis l'océan jusqu'au site de stockage, l'autre pour évacuer l'eau chargée de sel au large, à 1,5 km de la côte.

Deux trajets sont possibles: l'un au nord de Messanges, l'autre au sud de Soustons.

B) - LES ARGUMENTS et LES ENGAGEMENTS d'EDF, maître d'ouvrage.

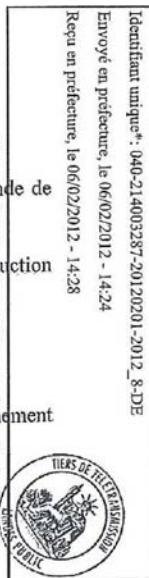
Les arguments d'EDF :

- Le projet de stockage permet de faire face à la variation de la demande de gaz naturel,
- Le stockage en gaz permet de sécuriser les approvisionnements ,
- Stocker du gaz naturel permet d'apporter de la flexibilité dans la production d'électricité.

Les engagements d'EDF :

EDF s'engage à maîtriser les impacts sur le cadre de vie et l'environnement naturel en ce qui concerne les communes littorales, notamment :

* Transmis en électronique - Forme de l'information donnée par l'administrateur (M217)



- Prendre en compte les inventaires faune-flore,
- Éviter toute incidence du rejet salin limitée à une zone très restreinte autour du diffuseur et cantonnée au fond de l'océan,
- Aucune incidence sur les courants marins,
- Eloigner les ouvrages des zones d'activités nautiques et de baignade,
- Maintenir la circulation sur les chemins et pistes touristiques en période estivale,
- Impact modéré sur les activités de chasse et de pêche,
- Valoriser les rejets d'eau salée (thalassothérapie, balnéothérapie).

C) - LES ARGUMENTS DES OPPOSANTS AU PROJET CONCERNANT NOTAMMENT « LE SAUMODUC ».

- Le débit du rejet en mer sera d'environ 185 tonnes de sel par heure, soit 4500 tonnes par jour pendant plus de dix ans.
- Pas de données précises sur la composition des rejets envisagés,
- Risque de déséquilibre de la faune et de la flore marine,
- Danger de fuite de saumure et de pollution des plages.

MOTION

Après avoir examiné attentivement le dossier, les arguments en faveur du projet et ceux développés par les opposants, la commission plénière du conseil municipal propose la motion suivante.

- En l'absence d'éléments garantissant avec certitude le non impact écologique du projet sur l'environnement,
- En l'absence de garanties quant à la nature des rejets en mer sur notre littoral,
- Craignant la détérioration de l'image « nature », attrait essentiel de notre station touristique,

Le Conseil Municipal ,

se prononce contre le projet de stockage » Salins des Landes ».


La décision sera transmise à la commission nationale de débat public et au maître d'ouvrage du projet.

VOTE : 14 pour la Motion

1 abstention : Mr Jean-Pierre LABEYRIE

Fait et délibéré en séance, à Vieux-Boucau, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



* Transmission électronique de l'avis de Transmission Amont/aval de l'avis de Débat Public

Identifiant unique* : 040-214003287-20120201-2012_8-DE
 Envoyé en préfecture, le 06/02/2012 - 14:24
 Reçu en préfecture, le 06/02/2012 - 14:28

